

Conférence Internationale sur la Résidence Alternée 2014

Réduire l'écart entre les preuves empiriques et les pratiques sociales et juridiques

Bonn, Allemagne, du 9 au 11 juillet 2014

Soutenue par :



Première annonce

Appel à communications et appel à expressions d'intérêt

Version du : 2014-03-24

La **Conférence Internationale sur la Résidence Alternée 2014** rassemblera des délégués du monde entier au « Wissenschaftszentrum Bonn » du 9 au 11 juillet 2014 afin de débattre des réponses à l'augmentation alarmante des problèmes psycho-sociaux et développementaux parmi les enfants dont les parents vivent séparés. La conférence présidée conjointement par le Président du nouveau Conseil International de la Résidence Alternée (CIRA), **Prof. Edward Kruk, MSW, PhD**, de l'université de Colombie Britannique (Canada), et la Présidente du Comité scientifique de la conférence, **Prof. Dr. jur. Hildegund Sünderhauf**, de l'université protestante de Nuremberg (Allemagne).

Des experts dans le domaine de la résidence alternée – scientifiques ou professionnels des affaires familiales – sont invités à présenter leurs résultats de recherche et leurs expériences pratiques à cette conférence interdisciplinaire sous le thème : « **réduire l'écart entre les preuves empiriques et les pratiques sociales et juridiques** ». La langue de la conférence est l'anglais et une traduction simultanée en anglais, français et allemand sera proposée.

Le **Conseil International de la Résidence Alternée (CIRA)** a été fondé le 22 février 2014 à Bonn, Allemagne, par des scientifiques directeurs de recherches, professionnels de la famille et représentants de la société civile de 11 pays en tant qu'organisation à but non lucratif étudiant la résidence alternée comme une solution viable et bénéfique pour les enfants. Le but de l'association, c'est, premièrement, la diffusion et la promotion des connaissances scientifiques sur les besoins et les droits (« l'intérêt supérieur ») des enfants dont les parents vivent séparés, et c'est, deuxièmement, de formuler des recommandations fondées sur des preuves scientifiques concernant la mise en place de la résidence alternée sur les plans légaux, judiciaires et pratiques.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la conférence :

twohomes.org/fr_conference